

Groupe de Travail 2 : Marchés de l'UE

Procès-verbal

Mercredi 29 novembre 2023 (09h30 – 13h00 CET)

Zoom

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Pierre Commère

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (19.09.23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Interdiction du travail forcé :
 - Le projet d'avis sera examiné dans le cadre d'une procédure écrite ordinaire d'une durée de deux semaines
 - 1ère procédure écrite du GT2 : 21 septembre - 6 octobre 2023 | Commentaires d'Europêche, d'EJF et d'EuroCommerce
 - 2ème procédure écrite du GT2 : 30 octobre - 14 novembre 2023
 - Procédure écrite du ComEx : 15 novembre - 29 novembre 2023

Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- **Mise à jour des derniers développements commerciaux par Céline Idil et Kinga Malinowska-Facci (DG MARE), concernant notamment :**
 - Australie
 - ASEAN (Thaïlande)
 - Espace économique européen (Norvège, Islande)
 - Mercosur
 - Maroc

Outre les régions et pays précédemment identifiés, le Président a demandé aux représentants de la Commission de faire le point sur les négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande et sur le plan d'action brésilien visant à répondre aux exigences de la DG SANTE en matière d'exportation de produits de la pêche.

Céline Idil (DG MARE) a fait le point sur les différents développements commerciaux entre l'UE et les pays tiers. Mme Idil a souligné que, bien que la DG MARE soit impliquée, les négociations étaient menées par la DG TRADE.



En ce qui concerne l'**Australie**, Mme Idil a indiqué que 15 phases de négociations avaient été organisées et que les principales questions abordées ne portaient pas sur la pêche. Mme Idil a expliqué que les négociations étaient maintenant terminées et que l'accord prévoyait une libéralisation complète des produits de la pêche conformément aux règles d'origine habituelles. Cependant, en ce qui concerne les questions agricoles, il y a eu un blocage, ce qui signifie que les négociations se sont achevées dans une impasse. Elle a déclaré qu'il existait une volonté d'aller de l'avant, mais que la situation était assez complexe en ce qui concerne l'agriculture. En l'absence de volonté politique, aucun accord final ne pourrait être obtenu.

Mme Idil a poursuivi en expliquant que, lors des négociations avec le **Mercosur**, la déforestation était la principale préoccupation de l'UE. La représentante de la Commission a indiqué que le Mercosur avait communiqué de nouveaux éléments positifs sur cette question, et elle a dit espérer que le blocage des négociations pourrait être surmonté. Cette problématique étant étroitement liée au paysage politique, Mme Idil a souligné que la Commission suivait de près l'impact que les récentes élections en Argentine pourraient avoir sur le processus de négociation. Jusqu'à présent, il semble que, en dépit des opinions politiques opposées du nouveau président argentin, celui-ci soit favorable à la libéralisation du commerce. Une conclusion technique a été trouvée en ce qui concerne les questions commerciales. Mme Idil a ajouté que, néanmoins, compte tenu notamment des inquiétudes exprimées par la Belgique et la France au sujet des exportations du Mercosur, les choses évoluaient lentement.

En ce qui concerne le **Brsil**, Mme Idil a indiqué que l'UE avait imposé une interdiction d'importation en raison de problèmes sanitaires. La DG SANTE, qui est en charge du dossier, a transmis aux autorités brésiliennes des commentaires sur leur plan d'action portant sur certains problèmes sanitaires soulevés par la Commission. La réponse brésilienne est toujours en attente.

Mme Idil a expliqué que les négociations avec la **Thaïlande** ont été relancées en mars 2023. Les prochaines phases de négociations auront lieu en janvier 2024. La représentante de la Commission a déclaré que les règles spécifiques applicables aux produits n'avaient pas encore été abordées et que les premières phases de négociations avaient porté sur la définition de principes communs en matière de non-discrimination et de couverture des exportations. La priorité de la DG MARE et de la DG TRADE consistait à atteindre ces objectifs. Mme Idil a souligné que la DG MARE avait été en contact avec certains acteurs de la chaîne de valeur de la pêche en Thaïlande afin d'aborder les sujets sensibles liés aux conserves de thon. Elle a indiqué que la Commission était soucieuse de comprendre les préoccupations relatives à d'autres produits de la pêche.

Mme Idil a expliqué que l'UE était en pleine négociation avec la **Norvège et l'Islande (EEE)**. Le protocole établissant des contingents tarifaires pour les produits de la pêche entre l'UE et l'EEE a expiré en 2021 et est en cours de renégociation. Les négociations avec l'EEE prennent beaucoup plus de temps que prévu, notamment parce que les problématiques liées à la pêche et les contributions au budget de l'UE apparaissent comme des obstacles. Mme Idil a déclaré que, puisque les négociations sont sur le point de s'achever, les contingents tarifaires autonomes temporaires mis en œuvre en 2021 devaient être supprimés. En effet, ces contingents sont censés être octroyés en échange de la contribution financière au budget de l'UE. Les produits impactés, comme le hareng, ont été réintégrés dans l'offre faite dans le cadre des négociations. Mme Idil a souligné que le nouveau



règlement CTA avait été adopté sans quotas pour le hareng. En outre, elle a souligné que la Commission menait d'intenses négociations sur l'accès aux eaux, et a insisté sur le fait que la DG MARE soutenait fermement les intérêts des flottes et des industries de transformation de l'UE. Mme Idil a conclu en déclarant qu'un accord final global n'avait pas encore été conclu, mais qu'elle espérait une évolution rapide de la situation.

Concernant l'accord de libre-échange entre l'UE et la **Nouvelle-Zélande**, Mme Idil a rappelé qu'un accord avait été trouvé en juillet 2023 et que le Parlement européen avait donné son approbation à cet accord en novembre 2023.

Kinga Malinowska-Facci (DG MARE) a ajouté que cet accord de nouvelle génération avec la Nouvelle-Zélande n'est pas un accord mixte mais un accord « réservé à l'UE ». Cela signifie que les États membres de l'UE ne sont pas parties à l'accord et qu'il n'est pas nécessaire de le ratifier par les États membres. Une fois que les institutions de l'UE (Parlement européen et Conseil) et son homologue néo-zélandais l'auront approuvé, l'accord pourra entrer en vigueur.

- **Échange de points de vue**

Le Président, concernant l'Australie, a exprimé sa volonté d'en savoir plus sur les raisons sous-jacentes du blocage des négociations.

Céline Idil (DG MARE) a répondu que ce blocage était lié aux exportations de produits agricoles de l'Australie vers le marché de l'UE.

Le Président, concernant la Thaïlande, a demandé quel serait l'objectif des négociations qui auront lieu en janvier 2024 et si les négociations seraient étendues à d'autres pays de l'ASEAN.

Céline Idil (DG MARE) a précisé que les produits seraient au centre des prochaines négociations. Mme Idil a ajouté qu'elle ne savait pas si des négociations étaient prévues avec d'autres pays de l'ASEAN. Elle a toutefois indiqué que des discussions bilatérales distinctes étaient prévues avec les pays de l'ASEAN avec lesquels l'UE ne partage pas les mêmes idéologies politiques.

Felicidad Fernández (ANFACO-CECOPECA) a demandé si les négociations de janvier 2024 incluraient des discussions relatives aux offres et aux produits, et si des dérogations seraient proposées. Mme Fernández a souligné que son association était favorable à une dérogation visant à exclure les produits du thon des négociations entre l'UE et la Thaïlande.

Céline Idil (DG MARE) a expliqué que les discussions sur les produits débuteraient, mais que celles portant sur les offres et les dérogations n'auraient probablement pas lieu lors de la phase de janvier.

Kinga Malinowska-Facci (DG TRADE) a précisé que la question des échanges d'offres serait plutôt abordée lors de la phase de négociations prévue en mars 2024. En ce qui concerne le thon, les deux représentants de la Commission ont indiqué ne pas savoir de quelle manière le sujet serait abordé.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé si des accords avaient déjà été conclus entre l'UE et la Thaïlande en ce qui concerne l'harmonisation et la normalisation de l'étiquetage et des conditions de travail.



Céline Idil (DG MARE) a déclaré que, jusqu'à présent, aucun accord n'avait été conclu. Elle a souligné que, bien que des critères de durabilité existent à la fois dans l'UE et en Thaïlande, la Commission continue d'étudier les points de recoupement entre les critères de l'UE et ceux de la Thaïlande. Pour ce qui est de l'étiquetage, Mme Idil a souligné qu'en général, les accords libre-échange (ALE) ne couvrent pas directement ces questions.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a poursuivi son intervention en demandant si les règlements relatifs aux normes sanitaires seraient également abordés lors des négociations. M. Murphy a souligné l'importance de créer une égalité des conditions de concurrence.

Céline Idil (DG MARE) a expliqué qu'il existe des normes sanitaires de base qui s'appliquent à toutes les importations. Elle a souligné que ces normes n'étaient pas négociables et qu'elles n'étaient jamais abordées dans les discussions avec les pays tiers - en ce sens, il existe une égalité des conditions de concurrence. Toutefois, Mme Idil a précisé que les normes de travail internes à l'UE ne pouvaient pas être imposées aux importations. Néanmoins, pour faciliter la création d'une égalité des conditions de concurrence à cet égard, les critères de durabilité et les normes de travail ont toujours fait l'objet de négociations.

Concernant l'accord sur l'EEE, le Président a souligné la complexité des négociations entre l'UE et l'EEE et a manifesté sa volonté de suivre l'évolution de la situation.

Paul Thomas (EAPO) a expliqué qu'il est compliqué, en tant que producteurs, de comprendre tous les aspects techniques des négociations. Au nom de l'EAPO, il a exprimé son grand intérêt pour l'organisation d'une réunion technique avec la Commission afin de discuter de ces différents points.

Guus Pastoor (Visfederatie) est d'accord avec M. Thomas pour dire que les aspects techniques des négociations sont complexes et il estime qu'il est judicieux d'avoir une discussion plus approfondie sur le sujet à un moment ou à un autre. M. Pastoor a ensuite déclaré que, bien qu'il comprenne que les compromis entre les intérêts rendent les négociations difficiles, il considère que la Commission a du mal à faire la part des choses. Il a déclaré qu'il semblait y avoir un malentendu de fond sur la notion de production et a expliqué que, au sein de l'UE, la production est à la fois primaire et secondaire, et non pas seulement primaire. M. Pastoor a souligné que les statistiques indiquent que la production primaire de l'UE a diminué et que, si tel est le cas, la sécurité alimentaire ne peut pas être assurée par ces productions, et que les productions secondaires (transformation dans l'UE) sont nécessaires à la sécurité alimentaire de l'UE. Il a conclu son intervention en soulignant l'importance de veiller à ce que les normes d'importation respectent les normes de l'UE et a déclaré que les parties prenantes devraient contribuer à faciliter les discussions que la Commission mène avec les pays tiers en apportant un point de vue équilibré.

Poul Melgaard Jensen (Danish Seafood Association) a demandé si, au cas où l'EEE ne présenterait pas d'accord viable, la Commission serait disposée à envisager un contingent tarifaire autonome (CTA) compensatoire.

Céline Idil (DG MARE) a souligné qu'il était important de trouver un équilibre entre l'industrie de transformation et les pêcheurs lors de l'attribution des CTA. Les seules exclusions possibles dans l'attribution des CTA, pour des raisons politiques, sont la Russie et la Biélorussie. Elle a expliqué qu'en



ce qui concerne les compensations pour les flottes danoises, tout est encore en cours d'examen et que les intérêts danois ne sont pas oubliés.

Jarek Zielinski (PFPA) a déclaré que l'extension du marché de l'UE pour y inclure la Norvège a eu lieu en 2004, en même temps que l'adhésion de la Pologne à l'UE. Il a souligné que les États membres ayant rejoint l'Union à cette époque n'avaient bénéficié d'aucun accord. M. Zielinski a ensuite demandé de quelle manière la Commission s'assurerait que les États membres concernés bénéficieraient des nouveaux accords et que l'accès aux eaux de l'EEE serait assuré.

Céline Idil (DG MARE) a indiqué que les contingents alloués et les accords conclus avant l'adhésion des États membres en 2004 ont été adaptés. Elle a précisé que la Pologne est l'un des plus grands utilisateurs de CTA. En ce qui concerne l'accès aux eaux, Mme Idil a souligné qu'elle ne pouvait pas donner plus de détails, mais que tous les États membres étaient traités sur un pied d'égalité.

Jacopo Pasquero (Conxemar), à propos du Mercosur, a indiqué qu'à sa connaissance, un outil a été mis au point pour lutter contre la déforestation. M. Pasquero a demandé si cet outil aurait un impact sur d'autres secteurs, tels que la pêche.

Céline Idil (DG MARE) a déclaré que la DG MARE pourrait communiquer sur ce point par écrit après en avoir discuté avec la DG TRADE.

Le Président a suggéré que la question soit à nouveau abordée lors des réunions de janvier ou mars 2024.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de reporter les discussions relatives au Maroc à la réunion de janvier 2024. En outre, le Président a proposé que le Secrétariat envoie aux membres un questionnaire concernant les négociations en cours sur l'accord de libre-échange UE-Thaïlande, lequel pourrait servir de base à la rédaction d'un avis sur le sujet.

Règlement INN (Système de Documentation des Captures)

- **Présentation concernant les modifications dans le cadre de l'accord sur la révision législative du système de contrôle des pêches par Desiree Kjolsen (DG MARE)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Desiree Kjolsen (DG MARE) a présenté la révision du système de contrôle des pêches de l'UE¹. Le nouveau règlement, qui vise en partie à renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN), sera publié en décembre 2023 et entrera en vigueur en janvier 2024.

L'article 4 du nouveau règlement viendra modifier le règlement INN existant. Mme Kjolsen a expliqué que ce règlement n'avait pas fait l'objet d'un examen approfondi. Les principales mesures nouvellement adoptées sont les suivantes 1) la mise en place d'une base juridique en vue de

¹ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L_202302842



l'utilisation obligatoire d'un système informatique appelé CATCH ; 2) des modifications ponctuelles du contenu des documents de certification des captures afin de garantir le fonctionnement de CATCH et une meilleure traçabilité ; 3) des mesures renforcées à l'encontre des pays répertoriés comme ne coopérant pas dans la lutte contre la pêche INN ; et 4) le déplacement de l'application et des procédures vers le Règlement de Contrôle.

Avec la modification de l'article 38 du chapitre VI, les règles relatives à la propriété des navires battant pavillon d'un pays non-coopérant ont été renforcées. Mme Kjolsen a souligné que les propriétaires de l'UE ont désormais l'obligation de demander que ces navires soient retirés du registre des navires. En outre, ces navires ne pourront plus accéder aux services portuaires de l'UE.

Mme Kjolsen a poursuivi en donnant des précisions sur le système informatique CATCH et a souligné que les nouveaux certificats de capture révisés devront être soumis par l'intermédiaire du système informatique CATCH à partir de 2026. Les anciens certificats de capture générés et validés avant 2026 seront toujours admissibles pour une période supplémentaire de 24 mois à compter de la date de la demande, sous réserve qu'ils soient soumis par l'intermédiaire du système CATCH. Mme Kjolsen a précisé que l'Article 12 de la proposition présente le système, les aspects liés à l'utilisation des données et la manière dont il fonctionne. L'utilisation du système CATCH sera obligatoire pour les importateurs de l'UE dans tous les États membres (d'ici le début de l'année 2026). Elle a noté que les exportateurs des pays tiers ne sont toutefois pas obligés d'utiliser le système. Néanmoins, la Commission les encouragera vivement à le faire.

Les autorités centrales compétentes notifiées des États membres et des pays tiers auront accès au système CATCH. Ces autorités auront le pouvoir d'accorder l'accès au système aux opérateurs économiques relevant de leur juridiction. Le principe est le suivant : la Commission interagit avec les autorités nationales, et les autorités nationales interagissent avec leurs opérateurs. Mme Kjolsen a précisé que, bien que le système soit encore en cours de développement, il est déjà accessible aux États membres et aux importateurs de l'UE. La DG TAXUD est actuellement consultée sur la connexion du système CATCH aux systèmes douaniers de l'UE (CERTEX), qui deviendra obligatoire en 2028. Le système CATCH est déjà intégré à la plateforme TRACES NT (système informatique vétérinaire intégré, nouvelle technologie).

La Commission s'attend à ce que, grâce au système informatique CATCH, les autorités des États membres disposeront d'une procédure de contrôle plus homogène et d'une charge administrative réduite. En outre, le système CATCH devrait permettre de réduire le nombre de certificats de capture frauduleux. Mme Kjolsen a expliqué que la Commission fournit une formation aux autorités des États membres sur la manière d'utiliser le système et que, pour les pays tiers, des sessions explicatives régionales et bilatérales seront organisées.

Mme Kjolsen a poursuivi sa présentation en mettant en évidence les modifications apportées à l'annexe II dans le cadre de la nouvelle proposition. Elle a expliqué que ces modifications concernaient 1) la délivrance de numéros OMI/UVI uniques pour les navires ; 2) la reformulation des boîtes de poids pour veiller à la cohérence des données dans la gestion des quantités ; 3) l'identification de zones de pêche plus précises ; et 4) la révision des déclarations de transbordement/débarquement et des déclarations de l'importateur. En outre, Mme Kjolsen a indiqué que, pour faciliter le



développement d'une chaîne de valeur plus transparente, une déclaration de transformation sera exigée à l'avenir, même dans les cas où la transformation en question a lieu dans le même pays que celui du pavillon du navire de pêche. Les informations devant figurer dans une telle déclaration de transformation ont également été légèrement modifiées : chaque déclaration devra porter un numéro unique qui pourra être clairement relié au(x) certificat(s) de capture affilié(s).

En ce qui concerne les modifications apportées aux importations indirectes sans transformation, Mme Kjolsen a souligné que la Commission était en train d'élaborer un modèle de document de non-manipulation. Des travaux sont également en cours pour identifier les autorités compétentes dans chaque État membre pour la signature des rapports.

Mme Kjolsen a conclu sa présentation en précisant que la Commission envisageait également de réviser le règlement d'application 1010/2009 afin de s'assurer que toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du système CATCH soient mises en place.

- **Échange de points de vue**

Patrick Murphy (IS&WFPO) s'est dit préoccupé par le manque d'engagement parmi les parties prenantes et la Commission sur cette question. Il a ensuite demandé si les nouveaux certificats de capture remplaceraient quelque chose ou s'ils modifieraient simplement les systèmes de journaux de bord électroniques existants, ainsi que la manière dont les données du système CATCH pourraient être consultées et par qui.

Desiree Kjolsen (DG MARE) a expliqué que les certificats de capture révisés et l'utilisation du système CATCH remplaceraient uniquement les anciens certificats de capture, et non les journaux de bord électroniques. Elle a ensuite précisé que les personnes désignées au sein de l'autorité compétente du pays importateur auraient accès au certificat de capture et que la Commission n'y aurait pas accès. Enfin, Mme Kjolsen a indiqué que, dans l'ensemble, le processus et la structure étaient les mêmes qu'auparavant, mais sous forme numérique et non plus sur papier.

Julien Lamothe (ANOP) a demandé si le système CATCH serait également utilisé pour les exportations.

Desiree Kjolsen (DG MARE) a déclaré que la création de certificats de capture pour les exportations est possible dans le système CATCH. Cependant, dans un premier temps, la priorité sera donnée aux importations.

Le Président a vivement encouragé les membres à contacter leurs autorités nationales afin de s'assurer qu'elles comprennent le système CATCH.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de programmer un autre échange avec les représentants de la Commission lors d'une prochaine réunion afin de se concentrer sur les difficultés rencontrées dans la pratique par les opérateurs.

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



- **Présentation des principaux sujets et résultats de la réunion du Sous-Comité du commerce du poisson organisée du 11 au 15 septembre 2023, par Márcio Castro de Souza, FAO**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Márcio Castro de Souza (FAO) a donné un aperçu général du Comité des Pêches de la FAO (COFI) et a présenté les résultats et les activités entreprises lors de la dernière réunion du Sous-comité du commerce du poisson de la FAO (COFI:FT). Il a commencé par souligner qu'au cours des dernières années, la FAO a effectué un travail considérable sur sa "feuille de route pour la transformation bleue" (Blue Transformation Roadmap). Cette feuille de route couvre trois domaines : l'aquaculture, la pêche et les chaînes de valeur. Le COFI, au sein de la FAO, travaille sur ces trois domaines par l'intermédiaire de ses sous-comités. Ces sous-comités sont : le Comité du commerce du poisson (COFI:FT), le Comité de l'aquaculture (COFI:AQ) et le nouveau Comité de la gestion des pêches (COFI:FM).

La dernière réunion du Sous-Comité du commerce du poisson a eu lieu en septembre 2023. Il s'agissait de la première réunion à laquelle d'autres organisations étaient invitées à présenter leurs travaux dans le cadre de colloques. M. Castro de Souza a expliqué que lors de cette réunion, 11 documents de travail ont été analysés. Ces documents abordaient les thèmes suivants : 1) Perspectives de la pêche, thèmes mondiaux et coopération avec d'autres organisations internationales ; 2) Accès aux marchés et 3) Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF pour "Code of Conduct for Responsible Fisheries") et éléments post-récolte. La prochaine réunion du COFI:FT est prévue pour 2025.

M. Castro de Souza a donné plus de détails sur ce qui a été examiné lors de la dernière réunion du COFI:FT en matière de responsabilité sociale, de pêche artisanale, de problématiques post-récolte, de pêche INN, d'accords commerciaux, et de la poursuite et de la reconnaissance du travail de la FAO. Il a souligné que tous les documents de la réunion étaient disponibles en ligne.

En ce qui concerne la responsabilité sociale, M. Castro de Souza a expliqué que la FAO élaborait des directives visant à garantir le respect des instruments généraux relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail et à d'autres aspects de la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Il a indiqué qu'à ce jour, la FAO a rédigé la première partie de ces directives, qui traite de la pêche industrielle. Cette partie du document fait actuellement l'objet d'une consultation avec les pays. Il a indiqué que le document final sera décomposé en six parties traitant de l'ensemble de la chaîne de valeur. Le guide sera officiellement présenté lors de la réunion du COFI:FT en 2025.

M. Castro de Souza a poursuivi en soulignant que l'intégration de la pêche artisanale dans les marchés internationaux était en cours d'examen. Il a déclaré que la FAO avait reçu des chiffres de la part de pays importants, qui représentent bien le scénario global, sur le nombre de flottes de pêche artisanale impliquées dans le commerce international. M. Castro de Souza a poursuivi en expliquant que, bien que la pêche artisanale constitue une part importante de la dimension commerciale internationale, les chiffres reçus indiquent que les bénéfices accumulés par ces flottes dans le cadre du commerce international sont limités. Il a affirmé qu'il était nécessaire de rendre les produits de la pêche artisanale plus compétitifs.



M. Castro de Souza a ensuite donné des précisions sur le questionnaire CCRF révisé qui a été envoyé aux membres. Il a déclaré que les consultations avec les membres de la FAO sur les problématiques post-récolte étaient toujours en cours et a souligné que la FAO revoyait certaines questions afin de faciliter leur compréhension et d'augmenter le taux de réponse.

M. Castro de Souza a ensuite souligné que la FAO avait produit un document de travail sur les effets économiques de la pêche INN. Il a précisé qu'il était important d'appliquer et de réaliser différentes approches et analyses pour le problème de la pêche INN et a indiqué que les membres de la FAO avaient demandé spécifiquement une analyse commerciale.

En ce qui concerne les accords commerciaux, M. Castro de Souza a expliqué que les membres de la FAO avaient sollicité la création d'une base de données englobant les clauses non traditionnelles des accords commerciaux impliquant la pêche et l'aquaculture. La FAO s'est engagée à constituer cette base de données.

M. Castro de Souza a poursuivi en soulignant que la FAO continuerait à travailler sur les problématiques liées à la sécurité alimentaire, à la traçabilité et à l'utilisation des aliments aquatiques. Il a conclu sa présentation en soulignant les dates des prochaines sessions du COFI et des sous-comités. La prochaine réunion du Comité des Pêches aura lieu entre le 15 et le 18 janvier 2024. La prochaine réunion du COFI aura lieu du 8 au 12 juillet 2024.

- **Échange de points de vue**

Le Président s'est déclaré satisfait que la FAO réalise une analyse actualisée des répercussions de la pêche INN sur le commerce, et a souligné que cette analyse était très pertinente. Il a indiqué que, généralement, d'anciennes données sur le sujet étaient utilisées, ce qui signifie que les parties prenantes ne disposent pas d'une vision très précise de ce qui se passe réellement.

Bruno Guillaumie (EMPA) a fait remarquer que les algues et les mollusques semblaient avoir été omis de la discussion jusqu'à présent, compte tenu des titres officiels des sous-comités. Il a souhaité savoir si la FAO s'intéressait uniquement aux produits de la pêche ou si les algues et les mollusques entraient également dans son champ d'intérêt.

Márcio Castro de Souza (FAO) a expliqué qu'au sein de la FAO, il existe un groupe de personnes qui se consacrent aux algues et que de plus en plus de pays demandent à mener davantage d'études sur les algues en particulier. Il a déclaré qu'il était plus difficile de placer des sujets tels que les algues dans les sous-comités, car l'association avec un sujet spécifique était floue. Néanmoins, pour les algues et les mollusques, la FAO s'est engagée à collecter davantage de données.

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Présentation du rapport "Le marché européen du poisson" édition 2023 par Valentina Sannino (EUMOFA)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.



Valentina Sannino (EUMOFA) a présenté l'édition 2023 du rapport "Le marché européen du poisson". Elle a expliqué que l'EUMOFA, en partie grâce à des rapports comme celui mentionné ci-dessus, a pour objectif de fournir une vue d'ensemble de la production et des flux de poissons au niveau de l'UE. Le rapport "Le marché européen du poisson", en particulier, vise à fournir une description de l'ensemble de l'industrie européenne de la pêche et de l'aquaculture. Les données utilisées dans le rapport proviennent de données consolidées et sont basées sur les informations de 2021 (dans le cas de la production) et de 2022.

Mme Sannino a mis l'accent sur des points particulièrement intéressants évoqués dans le rapport. Selon elle, le rapport a révélé qu'un certain nombre de facteurs (inflation, volatilité du taux de change de l'euro, prix des carburants marins) ont eu un impact significatif sur les prix du poisson et les flux commerciaux. Cela a contribué à une diminution des volumes de consommation de poisson à domicile ainsi que des importations pour l'année 2022. En revanche, en ce qui concerne la production, l'année 2021 a été une année de croissance : l'augmentation de la production d'élevage a permis de compenser en partie la diminution des captures.

Mme Sannino a ensuite expliqué que le commerce de produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE en 2022 était le deuxième derrière la Chine (à la fois en valeur et en volume). Les principales importations de l'UE étaient : le saumon, le cabillaud, le colin d'Alaska, la farine de poisson, le thon et les crevettes. Les principales exportations de l'UE étaient : le hareng, le maquereau, le merlan bleu, le thon, la farine de poisson et l'huile de poisson.

D'après les résultats du bilan de l'offre de l'UE réalisé par EUMOFA, Mme Sannino a indiqué que l'offre de l'UE pour la consommation humaine s'élevait à 12,92 millions de tonnes d'équivalent poids vif (EPV) en 2021. Elle a souligné que, bien que l'estimation de l'autosuffisance de l'UE en 2021 ait atteint son niveau le plus bas, l'Union était toujours en mesure de maintenir des niveaux élevés de consommation apparente de produits de la mer, principalement en s'approvisionnant à partir d'importations. Les espèces les plus consommées au sein de l'UE en 2021 sont le thon, le saumon et le cabillaud. Mme Sannino a fait remarquer que ces données relatives à la consommation par habitant étaient basées sur des estimations en raison de l'absence de données dans certains pays.

En ce qui concerne la consommation de l'UE en 2022 à travers les services de restauration et les ventes au détail, Mme Sannino a expliqué que l'Allemagne était le pays qui consommait la plus grande quantité de produits transformés à base de poisson (28% du volume total de l'UE), suivie par l'Espagne, l'Italie et la France. Toutefois, la consommation par habitant est beaucoup plus diversifiée. Mme Sannino a poursuivi en soulignant que, dans les cinq premiers pays de l'UE en termes de consommation de poisson (Espagne, France, Italie, Allemagne et Pologne) ainsi qu'au Royaume-Uni, les ventes de produits non transformés dans le secteur de la grande distribution ont enregistré une baisse moyenne de 4 % entre 2021 et 2022. Cependant, en ce qui concerne le secteur de la restauration, la reprise qui avait commencé en 2021 après les premières vagues de la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2022. Il est important de noter que de nouvelles données suggèrent que les ventes du secteur de la restauration sont en train de retrouver leur niveau d'avant la pandémie.

En ce qui concerne les importations et les exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, Mme Sannino a fait remarquer que les valeurs des importations et des exportations avaient



augmenté. Elle a précisé que les échanges intra-UE étaient principalement constitués de réexportations de produits. Concernant les débarquements de l'UE-27 et la production aquacole, Mme Sannino a précisé qu'en 2021, les débarquements de pêche avaient diminué en volume mais augmenté en valeur, et qu'en ce qui concerne l'aquaculture, le volume et la valeur avaient augmenté.

Enfin, Mme Sannino a souligné que tous les profils de pays avaient été mis à jour et étaient disponibles en ligne sur le site Internet de l'EUMOFA.

- **Échange de points de vue**

María Luisa Álvarez (FEDEPESCA) a attiré l'attention sur la question de l'inflation. En Espagne, la pêche et l'aquaculture ont connu pendant 18 mois un taux d'inflation inférieur à celui des autres produits alimentaires, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les augmentations de coûts ne sont pas répercutées sur le consommateur. Mme Álvarez a fait part de son inquiétude quant à l'impression croissante que les produits de la pêche sont chers, ce qui conduit au remplacement d'une protéine saine. Elle a ajouté qu'il serait intéressant d'évaluer les coûts des produits de la pêche et de l'aquaculture par rapport à d'autres produits alimentaires pour la même période.

Valentina Sannino (EUMOFA) a expliqué que les données utilisées pour affirmer que les prix à la consommation dans l'UE augmentent depuis 2018 et jusqu'en mai 2023 provenaient d'Eurostat.

Bruno Guillaume (EMPA) s'est dit préoccupé par le fait que le rapport complique l'évaluation de la rentabilité de produits aquacoles spécifiques. Il a indiqué qu'il serait utile de mettre en évidence la rentabilité de chaque ligne de produits, en particulier pour que les opérateurs puissent mieux comprendre où investir.

Valentina Sannino (EUMOFA) a indiqué qu'il serait possible de discuter de la faisabilité d'une telle démarche avec la DG MARE. Cependant, elle a souligné que l'objectif du rapport est de fournir une vue d'ensemble des produits de la pêche et de l'aquaculture et de ne pas entrer dans un niveau de détail trop élevé.

Le Président a émis des préoccupations quant à la réalité des chiffres présentés sur les produits de l'aquaculture en provenance de Chine. Il a souhaité savoir si Mme Sannino disposait d'informations supplémentaires concernant les produits fabriqués en Chine. Il a ensuite commenté l'inclusion du thon dans l'analyse de l'autosuffisance, en mentionnant que la réimportation des produits du thon signifiait que le chiffre présenté devrait être corrigé. Il conviendrait d'ajouter au rapport une note soulignant ces spécificités.

Valentina Sannino (EUMOFA) a déclaré que les données utilisées dans le rapport sur la production chinoise provenaient de la FAO. Elle a poursuivi en expliquant que l'EUMOFA utilise les chiffres de production disponibles et que ceux-ci sont difficiles à évaluer. En ce qui concerne l'autosuffisance, Mme Sannino a souligné qu'il était nécessaire de fournir davantage d'éclaircissements quant aux produits qui sont affectés par la faiblesse des statistiques disponibles et qui masquent les phénomènes réels. Les chiffres des Pays-Bas et du Danemark, par exemple, montrent qu'ils importent principalement pour le bloc de l'UE-27 : cela s'explique par le fait qu'ils détiennent les principaux centres d'importation au sein de l'UE et qu'ils distribuent vers d'autres États membres.



María Luisa Álvarez (FEDEPESCA) s'est inquiétée de la tendance à la baisse de la consommation de poisson en Espagne. En effet, la consommation a diminué de 30 %. L'augmentation de 10 % du prix des produits de la pêche n'est pas aussi importante que celle observée pour d'autres produits alimentaires.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a expliqué que la Commission accordait une attention toute particulière aux comportements en matière de consommation et examinait les éventuels effets de remplacement.

Paul Thomas (EAPO) a mentionné qu'il y avait eu un grand changement dans la production et les importations dans l'UE en raison du Brexit. Il a demandé à Mme Sannino si ce phénomène avait été pris en compte dans les analyses et de quelle manière. M. Thomas a également souligné que le Brexit a entraîné des changements et des redistributions au niveau des quotas de pêche.

Valentina Sannino (EUMOFA) a déclaré que, suite au Brexit, toutes les données historiques ont été modifiées pour exclure le Royaume-Uni. Elle a ensuite souligné que cela impliquait que toutes les nouvelles analyses pouvaient être comparées de manière adéquate.

Approvisionnement du marché de l'UE

- **Présentation de "AIPCE Finfish Study 2023" par Poul Melgaard Jensen, Danish Seafood Association**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Poul Melgaard (Danish Seafood Association) a présenté les résultats de l'étude "AIPCE Finfish Study 2023"². Il a tout d'abord rappelé quelques chiffres clés de l'industrie de transformation de l'UE, en précisant que le secteur réalise un chiffre d'affaires d'environ 35 milliards d'euros, qu'il regroupe environ 4 000 entreprises et qu'il emploie directement près de 130 000 personnes. M. Melgaard a souligné que l'industrie de transformation de l'UE dépendait fortement des importations.

L'objectif de l'étude "AIPCE Finfish Study 2023" est donc de démontrer que les importations sont nécessaires pour que l'industrie de transformation en Europe contribue à la valeur ajoutée des produits de la mer de l'UE. À l'aide d'infographies, le rapport met en évidence l'approvisionnement de l'UE et la dépendance aux importations de divers produits de la pêche et de l'aquaculture. En outre, comme l'a fait remarquer M. Melgaard, l'étude vise à fournir des données permettant de qualifier la position de l'industrie de transformation sur les politiques de l'UE, telles que les CTA, les ALE, et concernant la lutte contre la pêche INN.

M. Melgaard a indiqué que la Russie et la Biélorussie étaient désormais exclues des CTA et que l'exclusion de la Russie avait eu un impact sur les importations européennes d'espèces spécifiques, telles que le poisson à chair blanche. Toutefois, étant donné que des pays tiers, tels que la Chine, continuent d'importer du poisson de Russie et de l'exporter vers l'Europe, il est probable qu'une partie du poisson d'origine russe continue d'arriver en Europe. M. Melgaard a souligné que si l'on suppose que 95 % de tous les filets de colin d'Alaska importés de Chine sont d'origine russe, environ

² <https://www.aipce-cep.org/wp-content/uploads/2023/10/Final-draft-Finfish-Study-2023.pdf>



70 % des filets présents sur les marchés de l'UE sont d'origine russe. Par conséquent, l'exclusion de la Russie et de la Biélorussie du bénéfice des CTA à partir du 1er janvier 2024 aura des conséquences.

M. Melgaard a souligné l'importance des ALE et a mentionné que de nombreux pays d'approvisionnement sur lesquels l'industrie de transformation de l'UE s'appuie n'ont pas d'ALE à l'heure actuelle. Il a souligné que les tendances de consommation montraient qu'en 2022 et 2023, les consommateurs se tournaient vers des espèces plus abordables et d'autres sources de protéines. Il a donc déclaré que son organisation préconisait des importations en franchise de droits pour certaines espèces, ce qui pourrait réduire les coûts pour les consommateurs.

En présentant les tendances des importations, la dépendance à l'égard des importations et l'offre de l'UE pour certaines espèces, telles que le cabillaud, la crevette et le corégone, M. Melgaard a attiré l'attention des membres sur le fait que, pour l'année 2022, l'offre totale du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE a légèrement diminué par rapport à 2021, que les débarquements sont descendus sous la barre des 3 millions de tonnes et que l'offre totale pour la consommation oscille autour de 10 millions de tonnes.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale :
 - Échange de points de vue avec les représentants de la Commission sur les évolutions commerciales à prévoir pour la réunion de janvier 2024.
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les négociations en cours concernant l'accord de libre-échange UE-Thaïlande, qui servira de base à la rédaction d'avis sur le sujet.

- Règlement INN (Système de Documentation des Captures)
 - Échange de points de vue avec les représentants de la Commission sur les conséquences en pratique de la mise en œuvre du nouveau système de documentation des captures à prévoir pour la réunion de janvier 2024.
 - Le Secrétariat enverra un courriel aux membres pour recueillir leurs commentaires avant l'échange.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adien Simonet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Celine Idil	European Commission	Expert
Christine Absil	Good Fish	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Cristina Laborda	Spain	Observateur
Desiree Kjolsen	European Commission	Expert
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPECA	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Jacopo Pasquero	Conxemar	Membre
Jaroslav Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Barón	Spain	Observateur
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)	Membre
Kinga Malinowska-Facci	European Commission	Expert
Laurène Jolly	European Commission	Expert
Malgorzata Kieliszewska	Poland	Observateur
Marcio Castro de Souza	Food and Agriculture Organization (FAO)	Expert



Représentant	Organisation	Rôle
Marcus Breuer	European Parliament	Observateur
Maria Gracia Cantarella	European Commission	Expert
María Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Maximilian Schwarz	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Président
Poul Melgaard Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Ricardo Pelani	COPA COGECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Stefan Meyer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Thomas Kruse	Danish Fishers PO / Danish Pelagic PO	Membre
Tuure Eskelinen	EuroCommerce	Membre
Valentina Sannino	EUMOFA	Expert
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre

